



Parlons SYNDICAT



Alliance de la Fonction publique du Canada • 233, rue Gilmour, Ottawa (Ontario) K2P 0P1 • (613) 560-4200

Les femmes de l’AFPC adoptent des plans de lutte contre la mondialisation et la privatisation

Plus de 250 femmes ont travaillé avec acharnement pendant trois jours à la Conférence nationale triennale des femmes de l’AFPC, tenue à la mi-septembre, afin d’examiner les effets de la mondialisation et de la privatisation ainsi que les attaques sur les soins de santé et sur les autres services publics. Leurs ateliers, qui ont utilisé la technique d’éducation populaire « le Mur », ont été renforcés par les messages des conférencières invitées.

Elles ont également eu l’occasion d’entendre deux femmes décrire leurs activités syndicales au Chili. Alors qu’elles se trouvaient à Ottawa pour participer au Congrès mondial de l’Internationale des services publics (ISP), Julia Requena, qui a monté de toutes pièces son syndicat de travailleuses en garderie il y a 15 ans, et Veronica Prado, secrétaire sous-régionale du cône sud régional de l’ISP, ont accepté l’invitation de l’AFPC à observer la conférence et à y participer.

Dans ses remarques d’ouverture, la présidente nationale de l’AFPC, Nycole Turmel, a rappelé aux femmes que « nous devons établir un lien entre ce qui se passe dans notre lieu de travail et dans notre collectivité et le sort des droits et conditions de travail de nos confrères et consœurs ailleurs au Canada et partout au monde ». Elle a signalé que le syndicat, qui s’implique davantage dans les vastes questions sociales, a transmis au gouvernement un message pour lui dire que nous ne supporterons pas que nos services publics et nos emplois soit vendus à des multinationales et que nous ne tolérerons pas les actions antisyndicales, ici ou ailleurs au monde.

Maude Barlow, du Conseil des Canadiens, a parlé de ses expériences personnelles à Johannesburg lors du dernier sommet sur l’environnement. Ce sommet a été tenu dans une riche banlieue pourvue d’énormes centres commerciaux, de tours à bureaux étincelantes et d’hôtels cinq étoiles. Ce sommet était parrainé par des entreprises géantes comme Coke et McDonald. Seule une rivière polluée par le choléra sépare cette banlieue de l’un des plus pauvres quartiers, Alexandra, où la population compte sur cette même rivière pour s’approvisionner en eau. Barlow a formulé une mise en garde au sujet des attaques actuelles à l’égard du patrimoine collectif de l’humanité – nos connaissances, notre sagesse, nos océans, notre matériel génétique, notre air et notre culture – et de la nécessité de protéger notre bien collectif.



Les femmes de l’AFPC se préparent à l’ouverture de leur conférence nationale.

(suite à la page 2)

Les membres à Communication Canada choisissent leur Élément

Les membres de l’AFPC à Communication Canada ont choisi le Syndicat des services gouvernementaux (SSG) comme leur Élément. Après la création de Communication Canada plus tôt cette année, les membres étaient représentés par deux Éléments – le SSG et l’Élément national.

Il a été convenu que les membres devraient être représentés par un seul Élément afin d’établir une présence

syndicale vigoureuse, et un scrutin a été tenu par la poste. Le SSG espère mettre en place une nouvelle section locale de Communication Canada cet automne. L’Élément national transfère tous les griefs pertinents et autres dossiers au SSG dans le cadre d’une transition sans heurts. Les membres de Communication Canada ayant des questions devraient communiquer avec le SSG au (613) 560-4395.

(suite de la page 1)

Les femmes de l'AFPC adoptent des plans de lutte contre la mondialisation et la privatisation

La présidente de la Fédération des femmes du Québec, Vivian Barbot, a souligné le succès remporté par l'action populaire au Québec dans sa lutte contre la pauvreté. Elle a parlé également des effets positifs des marches des femmes destinées à promouvoir les droits des femmes et la nécessité d'une collaboration entre les mouvements populaires et syndicaux. Elle a toutefois précisé que nous devons défendre nos acquis et que les réussites passées ne garantissent pas l'avenir.

Les participantes ont eu l'occasion d'entendre Nahla Abdo, professeure de sociologie et d'anthropologie à l'Université Carleton, qui a abordé la mondialisation selon une perspective des femmes dans le monde en développement. Bonnie Bates, coordonnatrice des services aux enfants du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes et recherchiste de l'AFPC, a parlé des initiatives à la table de négociation et de la nécessité d'une action politique.

Renforçant le thème de la conférence, « Passons à l'ac-

tion! Notre avenir en dépend! », les participantes ont adopté un plan qui inclut des mesures destinées à éduquer et à mobiliser les membres de l'AFPC au sujet des répercussions de la mondialisation économique et de l'incidence de la privatisation. Ce plan vise aussi à favoriser une participation active aux campagnes anti-mondialisation à tous les niveaux, à élaborer une stratégie de négociation qui reflète la diversité des membres du syndicat, à organiser les syndiqué-e-s et à « resyndiquer » les membres passés au secteur privé.

Les participantes ont adopté bon nombre de résolutions sur diverses questions, y compris une stratégie d'éducation et de mobilisation contre la mondialisation, un financement accru pour le programme des femmes du syndicat, un financement pour la conférence Fierté, un financement supplémentaire pour la conférence Unité, un soutien pour l'entente de Kyoto et un rejet de la guerre contre l'Irak. Ces résolutions seront renvoyées avec le plan d'action au Congrès triennal de l'AFPC qui aura lieu l'an prochain.

L'UEDN poursuit dans la rue sa lutte contre la privatisation

Les services de sécurité du dépôt de la chaîne d'approvisionnement à Montréal ont été pris par surprise lorsque les membres en congrès de l'Union des employés de la Défense nationale (UEDN) se sont déployés devant le dépôt. Le 19 septembre, les 121 délégué-e-s au congrès ont tenu une manifestation d'une heure pour souligner leur lutte continue contre le projet de privatisation de la chaîne d'approvisionnement et les plans du gouvernement de privatiser leurs emplois. Les travailleurs et travailleuses du dépôt de la chaîne d'approvisionnement sont sortis en grand nombre pour se joindre à la manifestation.

La présidente nationale de l'AFPC, Nicole Turmel, a rappelé aux manifestant-e-s que le syndicat maintient son engagement à lutter contre la privatisation. Pendant son allocution au congrès, Mme Turmel a également signalé que « les membres de l'UEDN se sont engagés à servir leur pays et ont le droit d'être traités équitablement par leur employeur. Ce principe est constamment violé par le gouvernement. Les membres de l'UEDN représentent le plus important groupe de fonctionnaires fédéraux payés en fonction de l'endroit où ils vivent plutôt qu'en fonction du travail qu'ils effectuent. Cela doit changer. »

Pendant leur congrès d'une semaine, les délégué-e-s ont convenu d'établir un Comité permanent de l'UEDN sur la privatisation et ont approuvé la tenue d'une conférence annuelle des président-e-s des sections locales à la suite du succès de la première conférence tenue ce printemps. Parmi les autres

résolutions, les délégué-e-s ont également décidé, par un vote majoritaire, de doubler le financement accordé aux conférences régionales de l'UEDN. Bon nombre de résolutions adoptées seront présentées au congrès de l'AFPC de 2003.

Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, a souhaité la bienvenue à Montréal aux délégué-e-s à qui il a rappelé les avantages de faire partie d'un mouvement syndical unifié. Le nouveau secrétaire-trésorier du Congrès du travail du Canada, Hassan Yussuf, les a entretenus de la privatisation, de la déréglementation et des attaques sur le système de soins de santé du Canada. Garry Smith, ancien dirigeant de section locale de l'UEDN et membre de l'équipe de négociation de Victoria a été nommé membre à vie de l'Élément.

John MacLennan et Peter Cormier ont été réélus respectivement aux charges à temps plein de président national et de vice-président exécutif. Les autres membres du Conseil exécutif national sont : les vice-président-e-s Debbie Graham (Terre-Neuve-et-Labrador/Nouveau-Brunswick), Doug Pike (Nouvelle-Écosse), Philippe Turcq (Québec), Bob Champoux (Région de la capitale nationale), Mary Chamberlain (Ontario), Brian Molsberry (Manitoba/Saskatchewan), Steve Covell (Alberta/région du Nord), Garry Robinson (Colombie-Britannique), Daniel Verreault (Programmes de soutien au personnel), Monty Montgomery (Centre de la sécurité des télécommunications) et Pat Maxwell, conseillère en équité en matière d'emploi.

Jeannette Meunier-McKay, première femme présidente du SEIC

Lors du congrès triennal du Syndicat de l'emploi et de l'immigration du Canada (SEIC) tenu à Québec du 21 au 25 septembre, Jeannette Meunier-McKay est devenue la première femme présidente de cet Élément de l'AFPC. La consœur Meunier-McKay succède donc à Cres Pascucci qui n'avait pas sollicité un nouveau mandat. Cette première survient alors que 2002 marque le 25^e anniversaire de la fondation du SEIC.

Le congrès a également élu une nouvelle vice-présidente nationale, qui succède à la consœur Meunier-McKay. Janet Letwinka, de Saskatchewan, a été choisie par les quelque 150 délégué-es présents comme vice-présidente exécutive nationale. Pour sa part, le confrère René Coupal du Québec a été choisi comme suppléant à la vice-présidence nationale.

Outre les élections, les délégué-e-s au congrès du SEIC ont adopté un budget triennal équilibré, sans augmentation de cotisation pour les membres. Les délégué-e-s ont également attribué les éventuels surplus du budget 2003-2005 en priorité vers l'éducation, la formation régionale et les négociations.

Les délégué-e-s ont effectué beaucoup de travail afin de renouveler les statuts et règlements du syndicat pour les rendre plus pertinents. Selon la nouvelle présidente, Jeannette Meunier-McKay, les débats du congrès ont permis au SEIC d'adopter un plan d'action pour une

campagne nationale contre la sous-traitance. « Nos membres voient de plus en plus des portions de leur emploi leur échapper vers le secteur privé. Notre plan d'action nous permettra de mieux les appuyer pour combattre le recours à la sous-traitance. »

Une résolution d'urgence sur les emplois pour une période déterminée a également été adoptée. Elle vise à mettre un terme aux gestes posés par la Direction des ressources humaines Canada, Citoyenneté et Immigration Canada et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ces trois employeurs, à l'encontre des recommandations du comité mixte AFPC-Conseil du Trésor pour étudier l'emploi sur une période déterminée, continuent à mettre des membres du SEIC en disponibilité même après plus de cinq années de service.

Deux autres résolutions d'importance ont été adoptées durant le congrès. Ainsi, le SEIC paiera 50% des frais d'affiliation de ses sections locales lorsqu'elles joindront des conseils régionaux du travail, si elles sont également membres de leur fédération provinciale du travail. De plus, les membres ont accepté de prendre du budget annuel du SEIC un sou par membre par mois pour appuyer la solidarité internationale.

Par ailleurs, le syndicat avait procédé à l'élection de la plupart de ses vice-président-e-s régionaux avant le congrès. Voici la liste de ceux et celles qui ont été élus: Robin Kers (Commission de l'immigration et du statut de réfugié), Christine Walker (condition féminine - Ouest), Carlotta Fennimore (condition féminine - Est), Francine Vézina (condition féminine - Québec), Denise Best (Terre-Neuve et Labrador), Donna MacDonald (Î.-P.-É.), Theresa MacInnis (N.-É.), Lise Lévesque (N.-B.) Jacques Lambert, Doris Giguère, Maurice Simard (Québec), Roy Borzellino, Frances Russo (Ontario), Don Rogers (Manitoba), Della Winkler (Saskatchewan), Pat Wakefield (C.-B. et Yukon), Jacques Archambault (administration centrale).

Finalement, trois membres émérites du SEIC sont devenus membres à vie du syndicat. Ce sont John Belinsky, Derm Coady et Jeanne Abramowich.

Le point sur les négociations

Centre Deer Lodge

Après un vote de grève fort, les membres de l'AFPC au Centre Deer Lodge à Winnipeg ont voté en faveur d'une nouvelle convention collective. La nouvelle convention, d'une durée de 26 mois et qui viendra à expiration le 31 mai 2004, prévoit des augmentations salariales de 7,6 % pour le personnel non infirmier et de 20 % pour les infirmières et les infirmiers diplômés. Les membres auront également droit à la bonification de leur congé annuel et à une augmentation des primes pour les quarts de soirée, de nuit et de fin de semaine. L'employeur paie maintenant la totalité des primes d'assurance-invalidité de longue durée et partage le coût des cotisations au régime de soins de santé.

Aéroport de Frédéricton

Des membres de l'AFPC/UCET travaillant pour le *Greater Fredericton Airport Authority* ont conclu une première convention collective qui leur accorde une solide sécurité d'emploi et des augmentations de salaire moyennes de 19 % sur quatre ans. En août, l'unité de négociation avait voté à l'unanimité en faveur d'une grève. Les autres avantages négociés comprennent la sélection conjointe du nouveau plan d'évaluation des emplois, une protection contre le harcèlement et l'abus de pouvoir, l'élargissement des dispositions relatives au congé de maternité et au congé parental, un congé de mariage couvrant toutes les unions entre conjoint-e-s, une indemnité de repas (heures supplémentaires) et des primes de postes et de fin de semaine. La convention vient à expiration le 30 avril 2005.

Gain en matière d'équité dans la Directive sur les voyages révisée

Le Comité mixte de l'équité en emploi (CMEE) du CNM a, pour la première fois, révisé la Directive sur les voyages du Conseil national mixte (CNM) et l'a évaluée dans l'optique de l'équité en emploi. Le CMEE a examiné la politique et a relevé les obstacles potentiels auxquels peuvent être confrontés les membres des groupes désignés.

L'AFPC a déterminé que les exigences découlant de l'obligation d'adaptation étaient critiques et, par conséquent, quelques gains importants ont été réalisés à cet égard.

Les principes de la Directive sur les voyages ont été révisés de façon à ce que les décisions de la direction respectent l'obligation d'adaptation. La partie administrative de la directive renvoie à l'obligation de tenir compte des besoins de l'employé-e dans la détermination des

modalités de voyage, et la partie sur les responsabilités précise que les besoins d'adaptation doivent être pris en compte à moins que cela ne cause une contrainte excessive. Pour les personnes à mobilité réduite, un voyage sans obstacle signifie qu'elles doivent avoir accès à des sièges appropriés.

Un autre gain concerne la définition de « personne à charge » qui inclura désormais les enfants adoptés selon les coutumes indiennes. En outre, les personnes à charge handicapées, peu importe leur âge, seront comprises dans la nouvelle directive.

D'autres préoccupations soulevées par l'AFPC n'ont pas encore été corrigées. Celles-ci comprennent l'absence de mesures précises pour veiller à ce que les chambres d'hôtel et autres modalités d'hébergement satisfassent à des normes

d'accessibilité acceptables et la restriction selon laquelle les dépenses relatives aux soins d'une personne à charge dans une famille biparentale ne seront remboursées que si les deux parents travaillent au sein de la fonction publique fédérale.

La Directive sur les voyages révisée du CNM entre en vigueur le 1er octobre 2002. Les employeurs sont tenus de tenir compte des besoins des employé-e-s tant qu'il n'en résulte pas une contrainte excessive. Si vous voulez en connaître davantage au sujet de l'obligation d'adaptation, consultez « L'obligation d'adaptation : Guide à l'intention des représentantes et représentants des sections locales », à la page des droits de la personne du site Web de l'AFPC – www.psac-afpc.com.

Mise à jour de l'étude sur la rémunération de la Table 2

L'AFPC et le Conseil du Trésor ont convenu du cadre de référence d'une étude mixte sur la rémunération qui avait fait l'objet d'une entente pendant les négociations l'an dernier. L'« Étude de comparabilité de la rémunération des Services de l'exploitation » a pour objet d'examiner les taux de rémunération versés par d'autres employeurs dans les secteurs public et privé pour des emplois comparables à ceux de la Table 2.

Les paramètres prévoient la rétention des services d'une firme spécialisée dans la recherche sur la rémunération pour réaliser l'enquête. Une « demande de proposition » officielle sera présentée cet automne dans le cadre du système d'attribution des contrats du gouvernement. L'étude devrait être effectuée

au cours de la prochaine année, et le rapport déposé avant l'expiration de la convention collective (4 août 2003). L'enquête permettra de recueillir des données sur les taux de rémunération pour un échantillon représentatif d'emplois au sein de l'unité de négociation des Services de l'exploitation. L'AFPC s'appuiera sur les résultats de l'enquête pour négocier des augmentations salariales générales pour la Table 2.

L'étude sera supervisée par un comité mixte officiel. Les représentant-e-s de l'AFPC à ce comité sont le vice-président exécutif régional (Québec), Jérôme Turcq, le négociateur de l'AFPC, Tom Clairmont et l'agent de recherche, David Orfald. Les membres peuvent consulter le cadre de référence sur le site Web de l'AFPC.

Erratum

En raison d'un oubli du rédacteur, deux directrices n'ont pas été mentionnées dans la liste du nouvel exécutif du Syndicat de l'Agriculture, dans la dernière édition du Parlons syndicat. Ce sont : Jasmine Stroz-Breton de Montréal, et de Madeleine David, de Gatineau. Nos excuses pour cette omission.